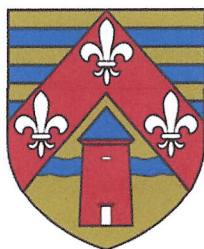


Weiler-la-Tour, 10 octobre 2023



Avis au public

Le Conseil communal, en sa séance du 17 mai 2023, a fixé les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt commercial et en matière d'impôt foncier pour l'année 2024.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture au public.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

le Bourgmestre,

le Secrétaire communal,


Vincent Reding




Dirk Wezenberg